

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2011

DCM N° 11-11-07

Objet : Association de Permanence de Soins de l'Agglomération Messine (APSAM) : attribution d'une subvention.

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire

Dans le cadre du prochain transfert du CHR Metz-Thionville sur le site de Mercy, un projet de maison médicale de garde, de proximité en centre-ville, a été étudié en accord avec l'Agence Régionale de Santé et tous les partenaires hospitaliers. Ce projet initié par l'APSAM vise à transférer la maison médicale de garde du CHR au sein de l'HIA Legouest. Il s'inscrit pleinement dans l'équilibre de la répartition de l'offre médicale et plus particulièrement du recours aux soins dans le cadre des Urgences et de la Permanence des soins.

La faculté de médecine accompagne ce projet et souhaite labelliser cette maison médicale de garde : Maison Médicale Universitaire.

Pour accueillir sa patientèle et plus particulièrement les personnes à mobilité réduite, l'APSAM souhaite créer une rampe d'accès extérieure et ainsi qu'une plateforme élévatrice à l'intérieur des locaux mis à sa disposition par l'HIA LEGUEST.

Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet pour la population messine, il est proposé de verser une subvention de 25 000 € à l'APSAM pour la réalisation des travaux évoqués ci-avant estimés à 50 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU la demande de l'Association de Permanence des Soins de l'Agglomération Messine

VU l'intérêt que représente, pour la population messine, la mise en place d'une Maison médicale de garde dans les locaux de l'HIA LEGUEST

VU la nécessité de rendre ses locaux accessibles à tous par la création d'une rampe d'accès et d'une plateforme élévatrice

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- de participer au financement de la maison médicale de garde qui sera installée dans les locaux de l'HIA LEGUEST
- d'attribuer à l'APSAM une subvention de 25 000 € pour y réaliser une rampe d'accès et une plateforme élévatrice indispensable pour accueillir les personnes à mobilité réduite, et dont le coût est estimé à 50 000 €.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette subvention et notamment la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe.
- les crédits sont disponibles sur le budget de l'exercice en cours

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Christiane PALLEZ

Service à l'origine de la DCM : Mission santé Publique

Commissions : Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 48

Absents : 7

Dont excusés : 7

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ